



Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

Comité Technique Local du 8 janvier 2015

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart, le 8 janvier 2015. Il a commencé à 9 h 15 et s'est terminé à 15 h 30. La Présidence était assurée par M. Benoit Demeulemeester, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département par intérim. Le secrétariat a été pris en charge par M. Didier Vermeersch et le secrétariat - adjoint par FO DGFIP 62.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ C G T DGFIP 62
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ S F P DGFIP 62
- ☞ Alliance UNSA – CFTC DDFIP 62

Ordre du jour du C T L

- 1 Procès verbal du CTL du 20 novembre 2014
- 2 Dossier emplois

Compte rendu de vos représentant(e)s Alliance UNSA – CFTC DDFIP 62

Anne-Laure Waguet	SIP Calais
Martine Hennequin	DDFiP Comptabilité
Jean-François Waille	Trésorerie de Beuvry
Gilles Delwaille	SIE Lens
Jean-François Heneman	ERD 62
Gabriel Gaillard	ERD 62

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais

<http://062.cftc-tresor.fr>

06 66 61 81 11

cftc.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.

Avant l'ouverture de ce CTL, l'Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62 a demandé à la direction le report de ce CTL, qui se tient un jour de deuil national, suite à la tuerie qui a eu lieu le 7 janvier à Charlie Hebdo. La direction n'a pas souhaité, ainsi que toutes les autres organisations syndicales présentes, reporter ce CTL.

A 12 h 00, une minute de silence a été respectée en mémoire des 12 personnes assassinées.

1 : Approbation du P V du CTL du 20 novembre 2014

Le procès verbal de la direction n'appelant de notre part aucune modification, l'Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62 a donc voté pour son approbation.

2 : Dossier Emplois

Ce n'est pas une nouveauté de dire que l'Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62 est totalement opposée aux suppressions d'emplois dans notre département. Il y a maintenant des années que nous le disons, le répétons, le rabâchons à notre direction départementale, pour au final, nous rendre compte que comme chaque année, une grande quantité d'emplois sera encore supprimée dans notre département. Cette année, ce sera 36 emplois de supprimés.

Les suppressions d'emplois, ce ne sont pas que des chiffres, ce ne sont pas que des tableaux. C'est aussi, et surtout une très grande difficulté d'agir et de travailler correctement pour les collègues qui subsistent dans les sites où ces emplois sont supprimés. En effet, une fois la suppression actée, ils doivent continuer à faire le même travail, avec la même efficacité qu'avant, mais en étant de moins en moins nombreux pour le faire. l'Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62 tient donc à saluer le professionnalisme de tous les collègues du Pas de Calais, qui depuis des années subissent ces infernales suppressions d'emplois..

Les agents des Finances publiques du Pas de Calais doivent toujours faire plus et mieux, avec de moins en moins de personnel pour le faire. Trop, c'est trop, nous sommes arrivés à ce que nous appelons le point de rupture. Le " Ca passe ou ça casse " de la Direction n'est plus à l'ordre du jour en matière de suppressions d'emplois. Nous savons que ce n'est pas passé, il est évident que c'est en train de casser.

l'Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62 a décidé de ne pas se retirer des débats (comme en 2013 et années précédentes) et donc, ne prendra pas la porte du CTL, mais est restée totalement muette au cours des débats...

En effet, nous sommes bien évidemment totalement opposés aux suppressions d'emplois dans notre département (36 suppressions) . Cependant, nous ne souhaitons pas non plus participer aux discussions concernant les suppressions d'emplois dans le Pas de Calais. L'endroit et la manière dont elles se feront sont de la seule et unique responsabilité de la direction. Il ne nous appartient pas de participer à la suppression d'emplois sur un site ou un service particulier, pas plus que de débattre de la façon dont cela se fera. En effet, par exemple, les collègues du poste Z où aucun emploi n'est supprimé, seraient certainement très contents d'apprendre que le syndicat X ou Y a proposé à la direction de supprimer un emploi chez eux, plutôt que sur un autre poste...Cela regarde la direction, et elle uniquement. Ne confondons pas les rôles et chacun à sa place !!

Restant sur sa logique, l'Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62 a donc également refusé de participer au vote sur le dossier suppressions d'emplois, que ce soit sur les suppressions d'emplois, ou sur les transferts d'emplois.

Ci-dessous, l'Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62 vous fait part des éléments concernant ce CTL Emplois en reprenant les propos de la direction sans les commenter...

La loi de finances pour 2015 prévoit une réduction du volume des effectifs de la DGFIP à hauteur de 2.000 emplois comptabilisés en équivalent temps plein travaillé.

Il s'agit d'un volume sensiblement identique à celui de 2014 (1.988) et 2013 (2.023). Il est en retrait des exercices antérieurs : - 2.438 ETPT en 2012 (-17,97%) et - 2.667 ETPT en 2013 (-25%).

Compte tenu des transferts entrants et sortants entre programmes budgétaires générant 66 ETPT, le total des suppressions nettes d'emplois à répartir entre les services s'établit à 1.934 ETPT (2.002 en 2014 et 2.062 en 2013).

Toutes les catégories d'emplois sont appelées à contribuer à l'effort de suppression et connaissent une évolution nette négative. Le volume d'emplois de cadres supérieurs poursuit sa diminution. Toutes les catégories des emplois A+ sont concernées (AGFIP, AFIP, AFIPA, IP, IdIV). Par ailleurs, la diminution nette de la catégorie C reste contenue et très inférieure aux évolutions antérieures.

Ainsi, les inflexions engagées en 2013 et poursuivies en 2014 tendant à réduire l'effort supporté par la catégorie C en ciblant davantage de suppressions sur les catégories A et A+ sont maintenues en 2015.

En accord avec les bureaux gestionnaires du Service des Ressources Humaines, il est mis fin à la subdivision des emplois par filière d'origine (filiale fiscale / filiale gestion publique).

S'agissant des opérations du PLF 2015, il ne sera donc plus nécessaire d'opérer une subdivision des mouvements catégoriels d'emplois (A+, A, B, C) en indiquant la filière d'origine des emplois concernés.

Pour le département du Pas-de-Calais, la contribution a été fixée à 36 ETPT

A+	A	B	C	Total
- 2	- 3	- 14	- 17	- 36

Les trois suppressions nettes d'emplois de catégorie A seraient effectuées en Direction. Chaque pôle de la Direction contribuerait à hauteur d'une suppression.

Afin de tenir compte de la création du centre de service bancaire de Metz et de limiter la pression du niveau de réduction des emplois au sein du réseau, la Direction contribuerait à hauteur d'un emploi B et de 8 emplois C et la Recette des Finances à hauteur d'un emploi de catégorie C.

Globalement, la Direction et la Recette des Finances participeraient à l'effort collectif à hauteur de 13 emplois (A-B-C). Cette contribution correspondrait à 36% du niveau des suppressions du département. Par ailleurs, Il convient de rappeler que la Direction sera directement impactée par la suppression nette de 2 cadres supérieurs.

10 emplois seraient supprimés dans les SIP : 3 emplois de catégorie B et 7 de catégorie C. Les SIP d'Arras Ouest, de Calais et de Bruay-la-Buissière contribueraient à hauteur d'un emploi de catégorie B au volume des suppressions nettes à opérer. Les SIP d'Arras Est, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Hénin-Beaumont, Montreuil-sur-Mer, Saint-Pol-sur-Ternoise et Saint-Omer participeraient cette année à l'effort collectif à hauteur d'un emploi de catégorie C.

4 suppressions nettes d'emplois de catégorie B et une de catégorie C seraient opérées dans le réseau des trésoreries. La ventilation se décomposerait comme suit :

catégorie B : Trésorerie Municipale de Calais et Banlieue, Trésorerie de Carvin, Trésorerie de Saint-Venant et Trésorerie d'Hersin-Coupigny.

catégorie C : Trésorerie de Bapaume

Concernant les transferts d'emplois, la direction nous a informé du :

- Redéploiement d'un emploi de catégorie A et d'un emploi de catégorie C du PTGC d'Arras vers l'antenne du PTGC située à Béthune. Compte tenu de la situation actuelle existante, il apparaît nécessaire de renforcer l'encadrement de l'antenne par l'implantation supplémentaire d'un cadre A.
- Transfert d'un emploi de catégorie B de l'EMR Arras vers la trésorerie municipale d'Arras, suite à la réforme de l'intercommunalité.
- Transfert d'un emploi de catégorie B de la trésorerie hospitalière de Lens vers la trésorerie municipale de Liévin.
- Transfert d'un emploi de catégorie C de la trésorerie municipale de Liévin vers la trésorerie hospitalière de Lens.

